

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 048-214800567-20240409-DE2024_04_2-DE



Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/04/2024

date de convocation : 29/03/2024

n° de délibération : DE2024 - 04

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 8

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Taxes directes locales pour 2024 : vote des
taux d'imposition**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne		pouvoir à BLANC Alain	
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition fixés en 2023 et précise que le coefficient correcteur 2024 pour Esclanèdes est de 0,787454.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition en 2024 comme suit :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)	38,93 %
TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non-bâties)	212,53 %
TH (taxe d'habitation)	10,96 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	15,49 %

AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL